



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Pluriel (les)

Bulletin de la Section départementale du Calvados du SNUipp

206, rue Saint-Jean – B.P. 53025 – CAEN CEDEX 2

Téléphone : 02 31 72 29 25 – Télécopie : 02 31 34 54 01

E-mail : snu14@snuipp.fr – Site : <http://14.snuipp.fr>

Directrice de la publication : Cécile ANDRE-RIBES

Prix du numéro : 5 € – Numéro C.P.P.A.P. : 0 710 S 07447 – IMPRIME PAR NOS SOINS

Demandez le programme !

Après l'élection incontestable du président Sarkozy qui peut s'appuyer sur une majorité à l'assemblée nationale, nous assistons à un festival de mesures ! Instauration de la **franchise médicale** que le gouvernement veut créer pour diminuer le « trou de la sécu » et financer un plan Alzheimer. Ce projet que refuse 61% des français (sondage CSA) sera débattu d'ici peu.

Le ministre du travail prépare également le **Contrat Unique** qui prévoit que les droits des salariés augmentent avec l'ancienneté dans l'entreprise : une nouvelle remise en cause du code du travail après la victoire contre le CPE et l'annulation juridique du CNE. La mise en place du **service minimum** remet en cause le droit de grève.

Sur la question de l'emploi, ces deux projets s'ajoutent aux **suppressions massives de postes** annoncées dans la Fonction Publique : plus de 22 700 dont 11 200 pour l'Education, plus de 1000 dans le premier degré.

Ajoutons que dès le début de l'année 2008, de nouvelles réformes sur **les retraites** devraient être appliquées. La présidente du MEDEF revendique les 62 ans comme âge minimal de départ à la retraite...

Et pendant ce temps, dans les écoles, les enseignants jonglent avec les nouvelles **évaluations CM2, les PPRE, la scolarisation des enfants handicapés, les heures d'EPS en plus, les échanges de services que les IEN tentent d'imposer pour l'enseignement des langues vivantes** (rappelons que les textes ne mentionnent aucune obligation d'échanges de service pour les enseignants), la mise en place de **base élèves** et les attitudes de certains IEN qui veulent faire croire aux enseignants qu'« il n'y qu'à obéir ! » et la gestion quotidienne des tâches administratives de la **direction d'école**.

Le soutien aux élèves en difficulté hors temps scolaire se développe avec toutes les inquiétudes sur l'obligation possible pour les enseignants de travailler à un autre rythme, après 16h30...

Pourtant notre ministre nous a dit que notre métier allait changer (une commission sur le métier enseignant se met en place) ! Premier changement annoncé : plus d'école le **samedi matin**. Quelles répercussions sur notre métier et nos conditions de travail ? Silence radio et télé... Bizarre... Rendez-vous dans les infos syndicales pour en parler.

Pour le moment, prenons-nous à rêver un peu d'une école où les conditions de travail des enseignants et l'accueil des élèves permettraient la réussite de tous les élèves et pour concrétiser ces rêves, seule la mobilisation de toute la profession comptera. La date du **18 octobre** est une première proposition d'action. D'autres viendront en novembre...

Restons vigilants, en alerte et retrouvons-nous dans les demi-journées d'infos syndicales d'octobre pour faire le point et construire cette mobilisation nécessaire.

Céline Chatelier.

Dispensé de timbrage

Caen CTC

P

DEPOSE LE

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

03/10/2007

LA POSTE

Sommaire

p2 : élus du personnel ; p3 : RIS ; p4 : carte scolaire et CAPD ; p5 : Base élèves ; p6 : AVS, handicap, non-remplacement ; p7-8 : promotions PE ; p9 : retraites, droits des étrangers ; p10 : PELC, évaluation CM2, langues vivantes ; p11 : formation, univésité d'automne ; p12 : point de vue ; p13-14 : syndicalisation

Infos syndicales
Promotions

Les élus du personnel

Un délégué du personnel :

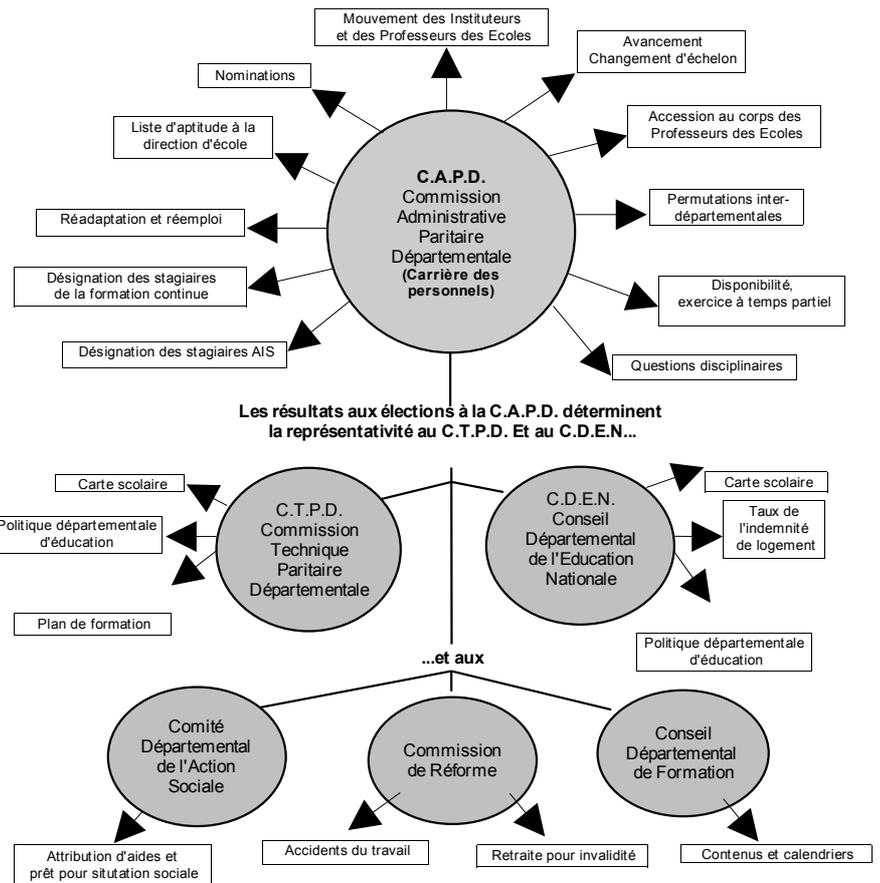
- est élu par tous les titulaires,
- intervient sur les règles,
- intervient sur l'équité et la transparence.

66 % des enseignants du département ont élu 7 délégués du SNUipp en CAPD (sur 10 sièges).



Un délégué du personnel, c'est utile si l'on s'en sert !

confiez vos dossiers, le double de vos courriers envoyés à l'IA ; demandez conseil.



Le conseil syndical



LE FORT Geneviève



LEMAITRE Bénédicte



TREHIU Bénédicte



CHERRIER Rémi



GOULPEAU Sylvette



CHATELIER Céline



LE PETIT Serge



LEHOUX Jean-Marie



QUESTEL Jean-Guillaume



DE MONTE Denise



MARY Sylvian



GUALBERT Jean-Michel



RIBES Thomas



SENEAL Eric



LETALEY Joelle



GUILLOUARD Laurence



DÉLEPINE Didier



LANGEOIS Michèle



ANDRE-RIBES Cécile



AUDIRAC François



PROSPER-PAUL Raymond



PELLIER Elodie



TOUROULT Laurence



GAUTIER Michel



HOSTINGUE Nathalie



CHAUMONT Françoise



TOUYON François



DOUAL Vincent



PERRET Frédérique



LE DISERT Marc



Information syndicale sur le temps de travail

mercredi **17** octobre

9h - 12h

- CAEN, R. Mathilde élémentaire
- VIRE, P. M. France élémentaire

samedi **20** octobre

9h - 12h

- CAEN, Université Amphi 2000
- VIRE, P. M. France élémentaire
- LISIEUX, espace V. Hugo, salle 1
- FALAISE, Bodereau élémentaire
- BAYEUX, Argouges élémentaire
- TOUQUES, Malraux élémentaire

jeudi **25** octobre

14h - 16h **ASH**

- HÉROUVILLE, MGEN Blanchard

LE POUVOIR DES MOTS, LE CHOC DES REALITES

Liberté : voilà un mot fort ; responsabilité, égalité et bien d'autres résonnent également en chacun d'entre-nous...

Ce pouvoir des mots, les publicitaires le connaissent bien. En tant que profs, nous invitons nos élèves à savoir décrypter le « Vu à la télé, entendu à la radio, lu dans la presse ».

Les textes et discours officiels mériteraient aussi un travail collectif de « lecture ». Voici un petit questionnaire à proposer en salle des maîtres pour vérifier que derrière les mots vous connaissez les réalités...

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités...

Intégration des IUFM à l'Université...

Formation en alternance des futurs enseignants...

Liberté du choix de son école...

Droit des enfants handicapés à être scolarisés...

Adaptation des apprentissages à la diversité des élèves...

Les sept piliers du socle commun...

Travailler plus pour gagner plus (des fonctionnaires mieux payés...)

Liberté du travail (ne pas être « obligé » de partir en retraite...)

Mettre au travail les enseignants sans classe...

Vous n'avez pas toutes les réponses ?

Rendez-vous aux 1/2 journées d'infos en octobre !

mardi **13** novembre

14h - 16h **EVS**

HÉROUVILLE, MGEN Blanchard

mardi **20** novembre

14h - 16h **AVS**

HÉROUVILLE, MGEN Blanchard

Chaque instituteur ou professeur des écoles a droit à 2 demi-journées par an d'information syndicale sur le temps de travail.

LETTRE aux parents

Madame, Monsieur,

Le décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif aux droits syndicaux dans la Fonction publique institue une heure mensuelle d'information sur le temps de travail. Dans les écoles, cette disposition a pris la forme de deux réunions de trois heures chaque année.

Afin d'examiner les problèmes nouveaux qui se posent à nous dans l'exercice de notre métier, le Syndicat National Unitaire des Instituteurs et des Professeurs des Ecoles organise une réunion d'information, dans le cadre du décret du 28 mai 1982.

Votre enfant n'aura donc pas classe le

LETTRE à l'IEN

Objet : réunion d'information syndicale

* article 5 du décret 82 - 447 du 28 mai 1982

* lettre adressée à Monsieur l'Inspecteur d'académie par le SNUipp Calvados

Madame l'IEN, Monsieur l'IEN,

En application des dispositions du décret n°82-447 du 28 mai 1982, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et à la circulaire FP n°1487 du 18 novembre 1982, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je me rendrai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp de 9 heures à 12 heures

le à

A le

Signature :

Retour sur une *carte scolaire* sous tension

Des parents mobilisés sur plusieurs secteurs du département ; des élèves que l'on vient compter dans les classes le jour de la rentrée, des collègues déplacés après la rentrée, des collègues que l'on attend à d'autres endroits, des remplaçants pour 1 ou 2 journées ; des écoles à réorganiser... De trop nombreux élèves, parents et enseignants ont subi une rentrée sous tension.

Les mesures d'ajustement au CTPD du 5 septembre ne sont plus des ajustements : 49 situations d'écoles ont été revues ; pour la plupart d'entre elles, les décisions auraient pu être prises avant juillet et c'est ce que le SNUipp a défendu à plusieurs reprises. Sur les effectifs annoncés (écoles et/ou Mairies), l'IA ne fait aucune confiance. Les 150 manifestants devant l'IA le jour du CTPD, accompagnés d'élus municipaux ont fait entendre leur volonté d'une école de qualité : 14 classes ont été réouvertes dont 8 en maternelle ; 23 ouvertures de classes dont 17 en élémentaire ; 11 fermetures ont été prononcées majoritairement en zone d'éducation prioritaire et sur le réseau ambition réussie. Cela va à l'encontre des déclarations faites par l'IA lors du CTPD de février : "on ne tiendra pas forcément compte des effectifs mais de la situation de chaque école; la grille des seuils n'est plus la seule référence..."

Cette réflexion ne s'est pas appliquée au CTPD de rentrée; nous estimons que les ZEP et RAR doivent avoir concrètement plus de moyens pour la réussite de leurs élèves. Autre difficulté à venir après les décisions de CTPD. Les réouvertures de classes se sont faites au détriment des postes de remplaçants. En février 2007, considérant l'insuffisance du potentiel de remplacement pour assurer la formation continue, l'IA avait proposé l'ouverture de 13 postes d'ITR/FC. Cette proposition a été revue rapidement à la baisse pour pallier à l'ouverture de classes. Le SNUipp a souhaité que le ministère soit informé de la nécessité de postes budgétaires supplémentaires au lieu de réduire une fois de plus le potentiel de remplacement.

Il ne s'agit pas de "travailler plus..." "d'être méritant..." M. Sarkozy, mais d'avoir sur le temps scolaire les moyens de dispenser les enseignements à chaque élève . Oui, nous mesurons "l'importance du défi à relever..." pour préparer nos élèves "à la société de demain". Pour relever ce défi et pour quelle société, arrêtez de nous demander sans cesse de relever "les manches"!

Denise De Monte

CAPD de rentrée - compte-rendu des élus

Commission Administrative Paritaire Départementale du 7 septembre.

Ordre du jour : troisième et dernier tour du mouvement ; suivi du groupe de travail nommant les PE2 sortant de l'IUFM (l'IA a supprimé, malgré notre opposition, la phase du mois de juillet).

Lors de cette CAPD, il y avait 125 personnes à nommer pour 135 postes à pourvoir, 43 titulaires (32 inéats et 11 titulaires du Calvados victimes de carte scolaire et cas particuliers) et 82 stagiaires PE2 sortants.

La CAPD a reconnu recevables les 4 demandes de cas particuliers, et a accordé 50 points de majoration de barème pour l'une d'elles et une aide au départ pour les 3 autres.

Les collègues victimes de carte scolaire ont été nommées prioritairement, selon leur barème, conformément aux règles du mouvement en vigueur dans notre département.

82 collègues stagiaires étaient à nommer pendant le groupe de travail, selon les critères qu'ils avaient votés : priorité aux chargés de famille puis à ceux qui demandaient au moins 5 postes dans l'ASH, ceux qui postulaient sur au moins 10 postes éloignés puis les autres. 14 PE2 ont été nommés d'office sur les postes restés vacants qu'ils n'avaient pas demandés.

Comme chaque fois, les élus du personnel du SNUipp ont contrôlé les affectations des collègues qui avaient transmis un double de leur fiche de vœux. Nos interventions ont notamment permis d'améliorer des nominations en corrigeant des erreurs involontaires de lecture des fiches par l'administration.

Le bilan des inéats/exéats donne un solde positif : au total 14 exéats et 41 inéats ont été réalisés,

Le SNUipp s'est étonné du décalage entre le nombre de personnels et le nombre de postes à pourvoir. L'inspection académique l'explique par un nombre de départs en retraite plus élevé que prévu et des demandes d'inéat dans le Calvados moins nombreuses que ce qu'ils avaient envisagé. Pour rappel, avant les vacances d'été le Calvados était déficitaire, il manquait de personnels ! Le recrutement de 44 PE sur la liste complémentaire, mis directement en poste sans formation (voir article de François Touyon) a permis d'accorder des exéats initialement refusés.

Le Snuipp est intervenu pour une école à 4 classes victime d'une fermeture, qui perdait donc sa décharge de direction assurée par une PE2 en stage filé. Nous avons obtenu le maintien de la décharge pour cette année. Au 7 septembre, il restait 3 écoles à 4 classes sans PE2. Le SNUipp a insisté pour que rapidement un moyen soit trouvé pour que ces écoles puissent fonctionner avec une décharge de direction, comme le protocole direction le prévoit.

Cécile RIBES

Base élèves : le SNUipp demande l'arrêt de son utilisation

L'application de Base élèves est en phase de généralisation malgré les demandes de moratoire et de bilan de l'expérimentation. Le risque de fichage et le contenu actuel de base élèves sont inquiétants dans une logique de stigmatisation. La demande de l'IA du Haut Rhin en est la preuve.

Le SNUipp demande l'arrêt de son utilisation. Il appelle les écoles à ne pas entrer dans le dispositif ou à neutraliser certains champs pour ceux qui y sont déjà (nationalité, absentéisme, RASED...). Il demande la mise à disposition de logiciels non centralisés. Il soutient les collègues contre toutes les pressions qui pourraient s'exercer.

Ce système de gestion s'avère inadapté à la gestion quotidienne des écoles. Un bilan précis des dysfonctionnements doit être établi avec les collègues entrés dans le dispositif. Ce constat renforce notre demande d'arrêt et de bilan du dispositif.



Base élèves : y entrer comme dans un moulin, c'est possible !

Après avoir fait tester le logiciel base-élèves actuellement en fonction dans les écoles par un de ses militants érudit en informatique le SNUipp a soulevé un nouveau lièvre : **quand une directrice ou un directeur du département crée une fiche d'élèves il ou elle peut accéder à l'ensemble des fiches d'élèves du département !** Ils ont accès à tous les renseignements personnels (tel, mail, nationalité, prise en charge RASED, absentéisme...) de l'ensemble des élèves rentrés dans « base élèves », données confidentielles réservées normalement à l'école où est inscrit l'élève et à l'administration !

Le SNUipp est intervenu auprès des services concernés de l'IA qui n'était tout simplement pas au courant ! **Qui a dit que le système était sûr et les données confidentielles ?**

Le SNUipp sera reçu en audience par l'IA le 8 octobre pour faire un point sur la mise en place de base élèves . N'hésitez pas à contacter la section départementale pour tout problème, nous pourrons transmettre à l'IA.

Base élèves : communiqué de presse du syndicats des inspecteurs SNPI-FSU

La mise en place de base élèves, centralisé des élèves dans chaque département peut s'avérer un outil intéressant dans la gestion des effectifs. Toutefois, le SNPI-FSU considère que certains champs de l'application, s'ils étaient complétés, pourraient être détournés au détriment de l'intérêt des élèves, de leur famille et de leur vie privée.

Il s'agit donc de soutenir les directeurs qui refuseraient de compléter les champs suivants : Origine des élèves (nationalité), suivi RASED, Absentéisme.

Les inspecteurs du SNPI-FSU rappellent que tous les enfants qui résident sur le territoire national, quels que soient leur origine et leur statut, ont droit à l'éducation jusqu'à l'obtention d'une qualification. Ils refuseront de relayer les pressions qui pourraient être exercées en vue de faire de Base Elèves un instrument de discrimination et d'exclusion. De même dans le second degré, ils soutiendront toute action garantissant une scolarité complète pour tous les élèves.



Les consignes du SNUipp-FSU :

Les changements notables qu'induit la mise en place de Base élèves concernent la vie des écoles, le travail des enseignants, les responsabilités des directeurs/trices.

Pour le SNUipp, le principe de précaution doit prévaloir. Il a demandé au ministre un moratoire sur l'expérimentation et un bilan dans le courant du trimestre sur le contenu des fiches individuelles, l'accès extérieur aux fiches nominatives individuelles, la constitution d'un fichier centralisé d'élèves.

Le SNUipp-FSU appelle les enseignants à neutraliser certains champs : NATIONALITE (tous français), ABSENTEISME, SUIVI RASED

Un guide pour la scolarisation des élèves en situation de handicap



Plus de 100 000 élèves en situation de handicap fréquentent l'école primaire, dans les classes ordinaires ou dans un dispositif adapté (CLIS). Pratiquement, toutes les écoles sont concernées, et tout enseignant est donc amené, au cours de sa carrière, à assurer la scolarisation d'un élève handicapé.

Le SNUipp s'est engagé dans cette évolution de l'école. Il a organisé des colloques, multiplié les réunions départementales sur ce sujet. Il est intervenu auprès du ministère et des IA pour des formations soient mises en place.

L'information apportée par l'institution se révèle le plus souvent indigente : le guide « Handiscol » consacré à ce thème n'a été distribué sous forme papier qu'au Salon de l'éducation du mois d'octobre ; il n'a jamais été envoyé aux écoles !

Le guide du SNUipp présente en 24 pages les principales dispositions de la loi du 11 février, donne des indications et des conseils pratiques pour les enseignants, les directeurs d'écoles, et d'une manière générale pour tous les acteurs de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Il est disponible dans les sections départementales ou téléchargeable sur le site du SNUipp.

<http://www.snuipp.fr/>

Scolarisation des élèves en situation de handicap et AVS mise en place d'un groupe de suivi à la demande du SNUipp !

L'annonce des 2700 AVS-i supplémentaires, employés sur des postes d'assistants d'éducation, a été confirmée et reçue positivement par le SNUipp : c'est une avancée certaine dans un contexte budgétaire qui interdit tout nouveau recrutement. Mais c'est encore loin du compte : le ministère lui-même avait reconnu un besoin de 4800 postes. D'autant plus que les chiffres des effectifs actuels ne sont pas clairs du fait de la multiplicité des dispositifs d'emplois (AVS-i, EVS-ASH sous CAE ou CAV...)

Dans le Calvados, 80 AVS ont été recruté sous contrat d'assistant d'éducation, 25 EVS ont fonction d'AVS sur des contrats d'avenir et des contrats d'aide à l'emploi. Une formation minimale de 60 heures est organisée pour ces personnels, hors temps de travail le mercredi.

C'est l'IEH ASH qui est responsable de ce dispositif, tout comme du fonctionnement et de l'organisation du service des AVS.

Pour l'avenir, le ministère annonce une réflexion sur la professionnalisation avec l'idée de créer une « filière diplômante, qualifiante, inter-ministérielle avec validation des acquis de l'expérience ». Ce métier pourrait s'inscrire dans les métiers de l'accompagnement (petite enfance, dépendance, handicap..) qui sont appelés à se développer. Mais pour autant, « il n'est pas question de créer un nouveau corps ». Des groupes de travail sont prévus avec le ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité avec peut-être des premières propositions début 2008. Le SNUipp a demandé à y participer.

Lors d'une audience avec Xavier Darcos en septembre, le SNUipp a demandé et obtenu la mise en place d'un « groupe de suivi » de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le chantier de la scolarisation des élèves handicapés reste ouvert. Plus de 160 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les établissements scolaires en cette rentrée, dont plus de 106 000 pour le premier degré : 66 000 dans les classes ordinaires, 40 000 en CLIS.

Il y a urgence à faire aboutir les réflexions sur des mesures concrètes pour les écoles, les élèves et les enseignants !

Sylvian MARY

Alerte au non remplacement !

Le recrutement des PELC prouve le manque criant de personnel dans notre département. Tous les brigades congés longs sont déjà positionnés sur des remplacements de longue durée ainsi que certains ITR ZIL. Ce qui signifie que les congés de courte durée (peu nombreux en début d'année) seront très difficiles à couvrir dans une période très rapprochée. De nombreuses écoles devront à nouveau répartir les enfants. C'est intolérable pour un service public que nous souhaitons de qualité et non pas minimal...

Nous vous invitons à alerter rapidement les parents de cette situation qui n'ira pas en s'améliorant. Avec eux, nous devons mettre l'administration sous pression en exigeant le remplacement des collègues absents, pour cela nous mettrons à votre disposition une lettre pétition qui pourra être présentée lors des conseils d'école de rentrée (cette lettre sera transmise lors des demi-journées d'informations syndicales). Nous vous demandons de bien noter et de nous faire remonter régulièrement (une fois par trimestre) le nombre de journées non remplacées. Ne soyons pas résignés, ensemble exigeons le potentiel de remplaçants nécessaire à un service public d'Education de qualité.

François TOUYON

Promotions

Instituteurs — Professeurs des écoles

LE SNUipp RAPPELLE :

- son opposition au système injuste et infantilisant des promotions au choix ;
- sa revendication de l'avancement de tous à un même rythme (carrière identique pour toutes et tous) ;
- son opposition à la hors-classe et ses propositions de son remplacement par la création d'un 12^e et 13^e échelon ;

ÊTES-VOUS PROMOUVABLE ?

ATTENTION : La situation est différente selon que vous êtes institutrice (teur) ou professeur des écoles.

INSTITUTRICE (TEUR) :

Promotion prononcée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en cours.

PROFESSEUR D'ÉCOLE :

Promotion prononcée entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année en cours.

Reportez-vous à votre dernier arrêté de promotion et notez l'échelon ainsi que la date d'effet de cette promotion. Les tableaux récapitulatifs vous indiquent les temps nécessaires pour le passage à l'échelon supérieur : ajoutez ce temps à la date d'effet de votre précédente promotion.

Si la date obtenue tombe pendant l'année civile (instituteur) ou pendant l'année scolaire (professeur d'école) vous êtes promu(e) sous certaines conditions. Cela ne signifie pas obligatoirement que vous serez promu(e).

SEREZ-VOUS PROMU (E) ?

La promotion n'est certaine que dans le cadre de l'ancienneté. Si vous êtes promu(e) au mi-choix ou au grand choix, vous serez classé(e).

Un classement des promouvables du plus grand au plus petit barème est opéré par échelon (classement mixte).

Le pourcentage des promus est défini réglementairement pour chaque échelon :

- **CHOIX — GD CHOIX** 30 % DES PROMOUVABLES ;
- **MI-CHOIX — CHOIX** 5/7 DES PROMOUVABLES ;
- **ANCIENNETÉ** TOUS LES PROMOUVABLES.

COMMENT EST CALCULÉ LE BARÈME ?

L'inspecteur d'académie applique le barème suivant :

INSTITUTRICE (TEUR) :

- Dernière note (arrêtée au 31 octobre de l'année en cours) ;
- A.G.S. limitée à 25 ;
- Correctif de note (1 point maxi) pour note ancienne d'au moins 3 ans.

PROFESSEUR D'ÉCOLE :

- Dernière note (au 31 août de l'année en cours) multipliée par 3 ;
- A.G.S. non limitée ;
- Correctif de note pour note ancienne d'au moins 3 ans.

ANCIENNETÉ :

- Pour les instituteurs, elle est arrêtée au 31 décembre de l'année en cours
- Pour les professeurs des écoles, elle est arrêtée au 31 août de l'année en cours.

Malgré notre opposition à ce barème, nous en contrôlerons l'application lors des CAPD.

Chaque collègue qui aura renvoyé la fiche syndicale sera informé(e). Joindre une enveloppe timbrée pour le retour.

Barème du dernier PE promu CAPD octobre 2006

	Gd chx	Choix	Anc.
éch. 5		41,500	33,000
éch. 6	48,000	44,500	28,378
éch. 7	61,419	52,500	43,744
éch. 8	72,883	57,817	50,000
éch. 9	78,964	70,869	55,228
éch. 10	88,967	88,217	75,572
éch. 11	94,258	89,333	85,914



INSTITUTEUR

ÉCHELON	CHOIX	MI-CHOIX	ANCIENNETÉ
du 7 au 8	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
du 8 au 9	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
du 9 au 10	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
du 10 au 11	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

PROFESSEUR DES ÉCOLES

ÉCHELON	GD CHOIX	CHOIX	ANCIENNETÉ
du 1 au 2			3 mois
du 2 au 3			9 mois
du 3 au 4			12 mois
du 4 au 5	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
du 5 au 6	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 6 au 7	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 7 au 8	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 8 au 9	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
du 9 au 10	3 ans	4 ans	5 ans
du 10 au 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois



Promotions 2007-2008

Fiche de contrôle syndical

La CAPD des promotions des professeurs des écoles se déroulera le mardi 16 octobre. Les documents de travail seront remis aux élus du personnel une semaine avant, le mardi 9 octobre.

Du 9 au 16 octobre, les élus du personnel seront en mesure de vérifier les barème des enseignants promouvables.

Avant la CAPD, chaque syndiqué-e recevra à son domicile un courrier l'informant s'il-elle est promouvable. Après la CAPD, un second courrier informera chaque syndiqué-e du résultat de la CAPD. Les enseignants non syndiqués peuvent contacter le SNUipp entre le 9 et le 15 octobre pour savoir s'ils sont promouvables.

Une permanence téléphonique sera assurée le soir de la CAPD pour donner les résultats des promotions. Les collègues non syndiqué-es qui ont adressé une enveloppe timbrée au SNUipp seront également informés par courrier.

NOM - PRÉNOM

NOM DE JEUNE FILLE

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE PERSONNELLE

FONCTION ET POSTE OCCUPÉ

TÉLÉPHONE ET ADRESSE E-MAIL

ECHELON ACTUEL :

DEPUIS LE :

AGS PROF. ECOLES au 31/08/2007 :

AGS INSTITUTEUR au 31/12/2007 :

NOTE PEDAGOGIQUE

DEPUIS LE :

EXERCICE EN ZEP

DEPUIS LE :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES si nécessaire :



Le Snuipp rappelle

- son opposition au système injuste et infantilisant des promotions au choix ;
- sa revendication de l'avancement de tous à un même rythme (carrière identique pour toutes et tous) ;
- son opposition à la hors-classe et ses propositions de son remplacement par la création d'un 12^{ème} et 13^{ème} échelons.

Cette fiche est à retourner au SNUipp.

Pour les non-syndiqués, adressez une enveloppe timbrée à votre adresse, pour la réponse.

SNUipp
(FSU)

Calvados
B.P. 53 025

14017
CAEN CEDEX 2

Scolarisation des élèves sans papiers : communiqué de presse du SNUipp et RESF

Les enseignants des écoles ne sont pas des auxiliaires de police. L'initiative de l'Inspecteur d'Académie du Haut Rhin, demandant aux écoles du département de recenser les enfants de familles en situation irrégulière, a suscité l'indignation de toute notre profession. Le SNUipp condamne avec la plus grande fermeté ce type de pratique.

Il rappelle que notre mission et notre éthique professionnelle d'enseignants des écoles sont d'accueillir tous les enfants, quelque soit la situation de leurs parents et de leur offrir les conditions d'une scolarité sereine.

Le SNUipp restera attentif à ce que de tels dérapages de l'administration ne se reproduisent pas. Il s'adresse en ce sens au Ministre de l'Education Nationale.

Il réaffirme enfin son engagement au sein de RESF, pour la défense du droit à l'éducation et à vivre en famille pour tous nos élèves.

Collectif 14 pour le respect des droits des étrangers.

Alors que les vacances d'été se sont achevées sans aucune expulsion dans le Calvados, c'est l'heure pour le collectif 14 pour le respect des droits des étrangers dont la FSU est membre actif, de faire un nouveau bilan, après 18 mois d'existence.

18 mois durant lesquels manifestations, parrainages, audiences au tribunal et autres actions se sont succédés sans relâche. Malheureusement, les déclarations de Brice Hortefeux et le projet de loi actuellement en discussion à l'Assemblée nationale ne peuvent nous laisser espérer une accalmie, bien au contraire.

Le remplacement du préfet, celui de son secrétaire général, de la directrice de la DDASS, de la chargée du bureau des immigrés ne peuvent là-encore qu'inquiéter.

Car nous savons que même si notre préfet n'a pas fait partie des 19 à s'être fait tirer les oreilles par le Ministre de l'immigration, notre préfecture a, jusque là, cédé à la pression de la rue et libéré tous nos protégés. Mais à l'heure d'un durcissement des lois sur l'immigration, le collectif doit s'adapter et trouver les formes de nouvelles mobilisations.

La réforme des régimes spéciaux de retraites ?

... ou comment préparer l'opinion publique à de nouvelles régressions en 2008 pour le régime général et celui des fonctionnaires ?

Sachant que les régimes spéciaux représentent 5 à 6% des retraites versées, chacun sait, même Sarkozy et Fillon, que cette réforme n'apportera aucune solution au problème général des retraites. Alors, le seul argument avancé : la recherche de l'équité.

Quelques chiffres pour apprécier l'équité vue par ce gouvernement : **14 milliards d'euros** d'exonération d'impôts ont été voté à l'assemblée nationale pour les plus riches grâce au "bouclier fiscal" ; **3,5 milliards**, selon Philippe SEGUIN, président du Conseil d'Etat, manquent en recettes dues à l'exonération d'impôts des "stocks options" versée aux grands dirigeants d'entreprises ; **8 autres milliards** manqueraient du fait de multiples exonérations (accompagnement des retraites anticipées, des plans de licenciements, ...).

Alors, au nom de l'équité, il faudrait se préparer à accepter : un allongement de la durée de cotisation (40, 41, 42 années ?) ; une forte diminution des pensions versées ; un recul de l'âge légal de départ en retraite.



Nous défendons à la FSU, sans nier le besoin de financements nouveaux (3 points de PIB), que d'autres pistes que celles proposées par Sarkozy et le MEDEF peuvent être explorées pour régler les problèmes des retraites. Pourquoi faudrait-il accepter que les seuls salariés doivent être mis à contribution pour résoudre un problème de solidarité nationale ?

2008 se profile ... le débat sera rude ... à nous les salariés qui n'avons pour seule richesse que le produit de notre travail de nous faire entendre, sinon, la facture risque d'être lourde.

Raymond Prosper-Paul

L'AG des retraités syndiqués au SNUipp
aura lieu le mardi 13 novembre
au lycée Rabelais
(comme chaque année) !

Agenda militant du secteur retraités :
AG régionale FGR : 16 octobre au lycée Rabelais

Journée nationale d'action : jeudi 18 octobre
10 heures - préfecture de Caen

« Les retraités veulent être entendus ! »
pour la revalorisation des pensions et retraites
des secteurs privés et publics
pour la reconnaissance de la dépendance
sa gestion et son financement par la Sécu

Langues vivantes

Résistez aux pressions, vous avez les textes officiels de votre côté !

Dans notre département, comme partout en France, il faut enseigner une langue vivante à nos élèves mais sans les moyens pour le faire : fin du recrutement des contractuels (ils ne sont plus que 34 dans l'académie), habilitation non généralisée de nos collègues....

Alors, c'est quoi la solution pour un IEN ?

- Faire pression sur le collègue, sur l'équipe pour que l'enseignant habilité de l'école prenne en charge l'enseignement de la langue vivante. **En cette période où les IEN vont à la pêche aux habilités**, et les "invitent" à faire des échanges de service, mieux vaut connaître ses droits pour résister aux pressions et à la tentative de culpabilisation que n'hésitent pas à mettre en oeuvre certains de nos IEN.

Et puisque les pressions se font plus importantes ces derniers jours, rappelons à tous que les textes officiels précisent que les échanges de service (D90-788 du 6 septembre 1990 et la note de service 91-065 du 11 mars 1991) **ne constituent pas une obligation** et indiquent un maximum horaire d'enseignement.

Le SNUipp a d'ailleurs interpellé l'**inspecteur d'académie** en juin dernier, celui-ci a confirmé qu'il "**appliquerait les textes**" et "**n'obligerait pas les enseignants à des échanges de service**".

L'organisation pédagogique d'une école relève de la compétence du conseil des maîtres. L'habilitation des personnels chargés de l'enseignement des langues à l'école primaire (circulaire C. 2001-222 du 29 octobre 2001) a pour but, à terme, la dispense exclusive de cet enseignement par « les seuls maîtres du premier degré ». Il faut « encourager ceux qui le souhaitent à participer à l'enseignement des langues ». **Il n'est nulle part fait mention d'obligation.**

Chaque fois qu'un collègue, après avoir contacté les élus du personnel donne la référence du texte à son IEN en indiquant que le SNUipp lui a donné l'info, bizarrement, la pression se fait moins forte....A bon entendeur...

P.E.L.C. : 44 recrutés cette année !

ou comment démarrer plus difficilement dans le métier !

Ce type de recrutement n'existait plus dans notre département depuis 4 ans. Aujourd'hui, il réapparaît avec déjà 44 recrutés pour le Calvados, autant dans l'Orne et une dizaine dans la Manche...

Mauvaise gestion administrative, économies insignifiantes, c'est purement scandaleux au regard des incidences professionnelles engendrées. Le recrutement de 100 jeunes collègues au concours de 2006 aurait évité cette situation de " crise " qui amène l'administration à nommer ces personnels non formés sur des postes souvent difficiles. Cette entrée rude et inadaptée dans le métier peut avoir des répercussions catastrophiques sur le devenir de ces enseignants dans la profession (démission). Nous nous devons de mettre en place une solidarité effective en apportant toute notre expérience (programmations, préparations, dossiers, ...), notre aide et notre soutien moral. Soyons à leurs côtés et à leur écoute.

Le stage SAMU de l'administration ne peut suffire, le suivi pédagogique reste très insuffisant pour permettre à ces jeunes collègues d'exercer avec sérénité.

Au travers de ces recrutements, nous pouvons encore constater l'absurdité de la politique dans l'AIS qui depuis plus de 10 ans ne permet toujours pas de couvrir les besoins du département en personnel qualifié au détriment des élèves mais aussi des personnels nommés souvent d'office sur ces postes spécialisés.

Pour conclure ce sujet bien peu réjouissant, je m'adresse à ces jeunes collègues PELC en les encourageant et en précisant bien que le SNUIPP et ses syndiqués (je l'espère) répondront à leurs demandes pour les aider à passer au mieux le cap de cette année difficile qui aura le seul avantage de leur donner le bénéfice du concours.

François TOUYON

Evaluation CM 2

trop de précipitation

L'évaluation diagnostique CM2 a été mise en place dans la précipitation. Le SNUipp l'avait dénoncé et obtenu que l'évaluation ne soit pas obligatoire. Le document ministériel suscite de nombreuses interrogations. En effet, sur les 44 exercices du livret ministériel : 21 sont des exercices des évaluations CE2 de 2006 (avec éventuellement des consignes modifiées et/ou des temps de passation raccourcis ou allongés) ! 4 sont « inspirés » d'exercices des évaluations 6e de 2006 ; raccourcis ou simplifiés. Les autres exercices sont inédits ou une reprise d'évaluations antérieures.

Pour beaucoup, le niveau est inférieur ou égal aux exercices des évaluations CE2, notamment dans l'épreuve 2. Les compétences mesurées sont majoritairement celles de fin de cycle des apprentissages fondamentaux et non celles du cycle des approfondissements. **L'utilisation du document ministériel n'est pas obligatoire.** Le ministère nous a confirmé que les enseignants ont toute latitude de créer et d'utiliser leurs propres outils.

Les évaluations CE1 de 2006, mises en place, elles aussi, dans la précipitation, avaient fait l'objet de problèmes d'étalonnage et de protocole des exercices. A la suite de différentes remontées du terrain et à la publication du rapport de l'IGEN, elles ont été modifiées cette année. Un guide d'aide à l'exploitation des résultats est disponible sur le site Eduscol.

D'autre part, on peut s'étonner que le ministère n'ait pas donné plus d'explications concernant la mise en place et le contenu de ces évaluations. « L'aide à l'analyse des résultats » qui doit avoir dû paraître le 15 septembre apportera peut-être des éclaircissements.

Si ces évaluations permettent de déceler de manière fine les élèves en grande difficulté et de mettre en place des remédiations, on peut par contre s'interroger sur la nécessité de faire passer ces évaluations pour tous les élèves. Le changement de finalité des évaluations n'est accompagné ni d'exploitation, ni de formation. Le document d'aide n'est toujours pas paru.

Le SNUipp renouvelle sa demande d'une mise à plat de l'ensemble des dispositifs d'évaluation (maternelle, élémentaire).

François Audirac



Le SNUipp organise sa septième Université d'Automne en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement. Chaque année, à La Londe les Maures dans le Var, elle réunit 450 enseignants, à qui le SNUipp offre un lieu de rencontres, de débats et de confrontations.

La nécessaire réflexion sur la transformation du système éducatif, de l'école, du métier d'enseignant y aura toute sa place pendant trois jours, les 26, 27 et 28 Octobre 2007.

Des enseignants des écoles, des pédagogues, des sociologues, des formateurs, des spécialistes de l'école et du système éducatif pourront débattre, confronter leurs points de vue et faire progresser la réflexion sur des questions essentielles comme celles de la réussite de tous, de l'égalité des chances, de la mixité sociale, de la lecture, de l'école maternelle, la laïcité ou des missions de l'école... Cette année saluons la présence d'Edgar MORIN, philosophe et sociologue et Eric MAURIN, économiste, exposer leurs visions de l'École dans la société d'aujourd'hui. Elisabeth Bautier, Alain Bourgairel, Rémi Brissiaud et bien d'autres.

Attention ! Les places sont limitées ! Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site du SNUipp : <http://www.snuipp.fr>

La défense de cette espèce est capitale...



Pour nous,
celle de la diversité,
de l'égalité et de la
réussite des élèves
l'est aussi.



Il est urgent d'agir !

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
www.snuipp.fr

Inné ou acquis ?

« On n'apprend pas la complexité du métier en formation initiale seulement, ce n'est qu'un début d'une formation continuée qui doit viser le développement professionnel » dit Marguerite Altet (directrice de l'IUFM des Pays de Loire). Dans les faits, certains doivent penser qu'enseigner, c'est facile, voire inné, on est doué ou pas, étant donné les moyens alloués à la formation :

Rentrée 2007 : déjà 44 « Listes Complémentaires » sont sur le terrain, y compris dans des classes « spécialisées »... Leur formation, elle aura lieu l'année prochaine...

Rentrée 2007 : 88 « PE2 » remplacent tous les lundis un directeur. Les textes prévoient que « Toute la communauté éducative de l'école ou de l'établissement d'accueil est impliquée dans l'accompagnement du stagiaire [...] ». Le directeur d'école [...] joue un rôle essentiel dans la sensibilisation et la mobilisation des personnels dans ce domaine. ». Dans le « Liberté » du 06.09.07, un journaliste traduisait : « Tous les lundis Sophie [...], stagiaire, jeune diplômée des écoles, sera en décharge de direction en remplacement de Jacques [...] qui assurera sa formation ». Formation initiale : plus de terrain, moins d'IUFM...



Formation initiale « différée » : les textes prévoient, lors des deux premières années d'exercice, des stages spécifiques mais les moyens ne suivent pas...

Rentrée 2007 : vous l'avez constaté : le nombre de stages « Formation Continue » est très réduit, les thèmes sont limités aux priorités institutionnelles, beaucoup sont à « public désigné » ; si vous n'avez pas un poste « utile » (pour la mise en stage de PE2), si vous enseignez en maternelle, votre choix est quasi inexistant... Et, vous avez pu le constater, les stages « IUFM » sont très minoritaires (24%) par rapport aux stages organisés par les circonscriptions ou l'Inspection Académique... A moins que les « animations pédagogiques » ne vous suffisent, si vous cherchez à améliorer votre pratique pédagogique, à vous de vous former... hors temps de travail !?

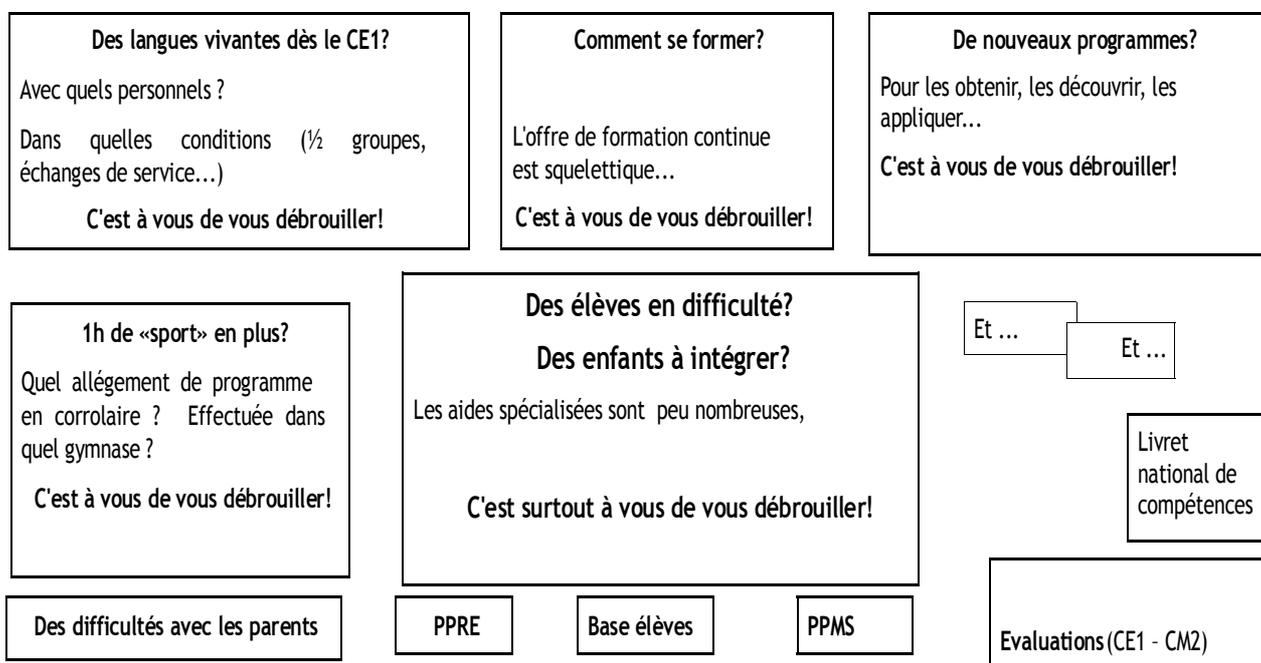
Pourtant, « Il ne peut y avoir rupture entre les connaissances scientifiques, les savoirs pédagogiques et les compétences pratiques si l'on veut former des professionnels capables d'appréhender dans leur globalité les situations scolaires » affirmait fin 2002 la Conférence des Directeurs d'IUFM. On est d'accord ! Aussi, dans l'intérêt de nos élèves, exiger un « droit » à une formation initiale et continue de qualité, c'est un « devoir » pour nous tous !

C'est à vous de vous débrouiller !

« Le travail moderne, c'est faire face, tout seul, à des injonctions, à des missions, des objectifs, avec une relative autonomie, liberté d'initiatives et responsabilisation, mais (et on l'oublie trop souvent) sans avoir la possibilité de peser ni sur les objectifs et les moyens : « C'est à vous de vous débrouiller ! ».

Voilà ce qu'écrit Danièle Linhart, sociologue, directrice de recherche au CNRS, dans un article intitulé: « Un sentiment de perte de valeur de son travail » (édition du 22 septembre du journal l'Humanité). Elle évoque le travail des ouvriers mais ses propos résonnent avec la tonalité des échanges que j'ai eus avec des collègues à cette rentrée, que ce soit à Hérouville ou à Touques, que ce soit avec des jeunes en formation ou avec des collègues « expérimentés », il y a d'exprimé la difficulté de faire « son métier d'enseignant »!

Du malaise enseignant, on est en train de passer à la souffrance au travail. Dans les salles des maîtres, beaucoup s'interrogent sur d'éventuels moyens de ne plus être en responsabilité d'une classe. D'ailleurs, si dès cette rentrée, 44 « Listes Complémentaires » ont dû être recrutées, c'est en partie, d'après l'Inspecteur d'Académie, parce que le nombre de collègues qui sont « pris leur retraite » est plus important que prévu...



Est-ce vraiment à vous de vous débrouiller?

Et bien non, là où Danièle Linhart précise que *[les salariés] ne peuvent recourir à une hiérarchie qui n'a plus l'expertise ni la disponibilité*, certains d'entre nous peuvent compter sur leur IEN et son plan d'action détaillé en quatre pages dans sa note de rentrée. Entre autres, il y est écrit (cf. site de la circo « Caen Nord »): *J'attends donc que chaque équipe pédagogique décline les modalités particulières de mise en oeuvre des orientations nationales et académiques dans son projet d'école.*

J'attends aussi que chaque enseignant, dans le cycle qui le concerne, définisse son action sur ces priorités pour remplir sa part du contrat d'objectifs que représente le projet d'école.

C'est dans cette perspective que seront réalisées les inspections et validés les projets d'école.

Si vous souhaitez bénéficier d'un autre point d'appui: « Débrouillez-vous pour ne pas rester isolés... ». N'oubliez pas que « Le syndicat », ce sont des collègues qui ont choisi de réfléchir, agir, réagir ensemble...

Laurence TOUROULT



Ne restez pas isolé-e



S'informer, débattre, décider ...
Se rassembler pour mieux agir...
Agir pour faire échec aux projets néfastes, pour améliorer les conditions de carrière et de travail...
Exiger l'école de la réussite de tous, imposer des choix solidaires pour les droits sociaux ...
Construire les mobilisations dans la profession et au-delà...

**Se syndiquer,
c'est peser sur tous les choix plutôt que
les subir**

Grâce au vote de la profession, le SNUipp est le premier syndicat dans les écoles du Calvados et de France.
Mais, c'est le nombre de ses adhérents qui fait sa force face à l'Administration et au gouvernement !
Les cotisations de ses adhérents sont le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp 14. Par là même, c'est la garantie de son indépendance !

Bien sûr, les délégués du personnel du SNUipp 14 continueront de défendre et de soutenir l'ensemble des collègues. Mais leur action sera d'autant plus efficace que vous serez nombreux à lui apporter votre soutien...
...et puis, quelque part, pour vous, pour nous tous (du débutant au retraité), n'est-ce pas aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile ?

Syndiquez-vous Re-syndiquez-vous au SNUipp 14

206, rue Saint-Jean BP 53025, 14017 Caen Cedex 2

Tel : 02 31 72 29 25

mél : snu14@snuipp.fr



